

# MES DÉMARCHES

## Installation de Châssis de toit

Les pièces à fournir en complément du Cerfa Déclaration Préalable :

### DP1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du Nord) ;
- Les voies de desserte avec leur dénomination ;
- L'indication de l'échelle ;
- L'emplacement du terrain.



Vous pouvez vous le procurer sur [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) ou sur le site de Noisy le Roi dans : Mes Démarches – Urbanisme – Cadastre et Plan.

### DP4 Le plan des façades et des toitures

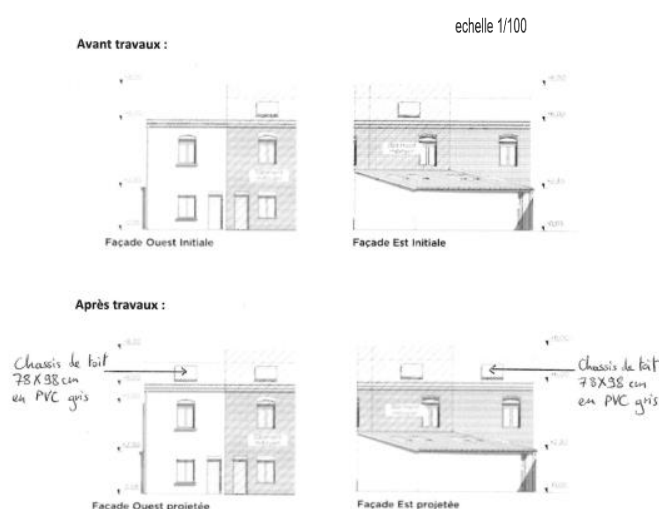
Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du Nord) ;
- L'indication de l'échelle ;
- Les éléments de décor (moultures, corniches...)
- La composition d'ensemble de chaque façade ;
- La répartition des matériaux et leurs aspects.

Il convient de joindre le plan de toutes les façades de la construction, qu'elles aient ou non des ouvertures.

Si le projet modifie les façades des bâtiments existants, il est préférable de joindre deux plans distincts : un plan avant travaux et un plan après travaux.

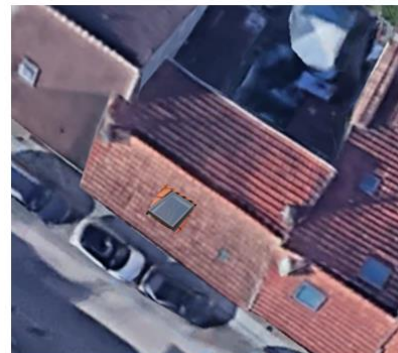


## DP6 Un document graphique d'insertion

Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, comment il se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- Un photomontage à partir d'un assemblage de photographies
- Un croquis du projet, ou image de synthèse à coller sur le terrain existant.



## DP7 Une photographie dans l'environnement proche

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui jouxtent immédiatement.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



## DP8 Une photographie dans l'environnement lointain

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



## DP11 Une notice

Décrire l'ensemble des teintes et matériaux utilisés, ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'exécution du chantier.

*Attention, les illustrations de ce document sont données à titre d'exemples. Selon les particularités de votre projet, il pourra vous être demandé des compléments d'informations.*